



EXTRAIT

DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE REVENTIN-VAUGRIS

Envoyé en préfecture le 19/05/2026

Reçu en préfecture le 19/05/2026

Publié le

ID : 038-213803364-20260512-CM26_25-DE



DÉLIBÉRATION : 2026-25

OBJET : EQUIPE MUNICIPALE – DÉSIGNATION DES REPRÉSENTANTS AU SIRCAT

SÉANCE PUBLIQUE DU : mardi 12 mai 2026

DATE DE L'ANNONCE PUBLIQUE ET DE LA CONVOCATION DES CONSEILLERS : jeudi 7 mai 2026

CONSEILLER EN EXERCICE : 19 – PRÉSENTS : 16 – VOTANTS : 19

NOM	PRÉNOM	P	A. E	A	POUVOIR À	NOM	PRÉNOM	P	A. E	A	POUVOIR À
RIVOIRE	Hervé	X				GASPARINI	Gilles	X			
DAVID	Laurent	X				PION	Céline		X		E. JOURDAN
BIEUVELET	Laetitia	X				JOURDAN	Estelle	X			
LEICHER	Jean-Luc	X				HAYOZ	Anaïs		X		M. BOUHIER
BOUHIER	Michelle	X				MOGUÉROU	Gaëlig		X		L. BIEUVELET
VACHER	Jean-Pierre	X				RIVOIRE	Mathilde	X			
SIMIAN	André	X				ORENGIA	Alain	X			
CHERY	Alain	X				LAROSE	Didier	X			
MERCIER	Valérie	X				BANDOCK	Céline	X			
CELARD	Cyrille	X									

P = Présent A.E = Absent excusé A = Absent

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Laetitia BIEUVELET

NOTE DE SYNTHÈSE :

À la suite des élections municipales de mars dernier, le Conseil Municipal de Reventin-Vaugris a été renouvelé. Conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales, il appartient à la nouvelle assemblée délibérante de procéder à la désignation de ses délégués pour siéger dans les différents organismes de coopération auxquels la commune est adhérente. Le SIRCAT (Syndicat Intercommunal de Vienne et sa région pour la réalisation d'un Centre d'Aide par le Travail avec foyer d'hébergement) est un SIVU essentiel à la politique d'insertion sociale et professionnelle des personnes en situation de handicap sur notre bassin de vie. La présente délibération a pour but d'officialiser la nomination des élus de la commune qui participeront aux instances décisionnelles du syndicat pour la durée du mandat.

Il est proposé au Conseil Municipal de nommer Madame BOUHIER en tant que déléguée titulaire et Monsieur LEICHER en tant que délégué suppléant.

VU :

- le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), notamment ses articles L. 2121-21 et L. 2121-33
- le Code de l'Action Sociale et des Familles (CASF), notamment ses dispositions relatives aux Établissements et Services d'Aide par le Travail (ESAT) ;

CONSIDÉRANT

- que le renouvellement du conseil municipal entraîne la nécessité de désigner de nouveaux délégués pour assurer la représentation continue de la commune au sein du SIRCAT ;
- que la commune doit désigner un délégué titulaire et un délégué suppléant

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, À L'UNANIMITÉ

DÉCIDE de désigner Madame Michelle BOUHIER en tant que déléguée titulaire au SIRCAT.

DÉCIDE de désigner Monsieur LEICHER Jean-Luc en tant que délégué suppléant au SIRCAT.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document afférents à la présente délibération.

Fait et délibéré, les, jour, mois et an que dessus
Pour extrait conforme
Le lundi 18 mai 2026

Madame la Maire :

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Grenoble dans un délai de deux mois à compter des formalités de publication et de transmission en Préfecture



Monsieur le Maire
Hervé RIVOIRE